



Publié le : 20/11/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 novembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

La séance est ouverte à 18h09 et levée à 20h03

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°10), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°10), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°10), Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°10), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°10), M. Yannick POUJET (à compter de la question n°10), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°10), Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°11), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEU, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean-Michel LHOMMEE (suppléant), **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°4), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°4), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n°10), **Nancray :** M. Vincent FIETIER (à compter de la question n°4), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHÉLET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Kévin BERTAGNOLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilles ORY

Procurations de vote : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à Mme Françoise PRESSE, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°9 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Saïd MECHAI à Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°11), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°9 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°10 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Marie ZEHAF, **Chaucenne** : M. Alain ROSET à Mme Agnès BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER à M. Pascal DERIOT, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA à M. Martial DEVAUX, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD

Délibération n°2025/2025.00357

Rapport n°15 - Attribution de subventions au Bastion et à la Rodia au titre de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial

Attribution de subventions au Bastion et à la Rodia au titre de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial

Rapporteur : M. Gilles ORY, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 7	09/10/2025	Favorable
Bureau	23/10/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Dispositif de soutien à l'accompagnement de la formation dans le domaine des musiques actuelles »	Montant prévu au budget 2025 : 65 000 € Montant de l'opération : 65 000 €

Résumé :

Le dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles vise à soutenir les acteurs phares de la filière pour une offre complémentaire et partenariale en lien avec les structures portées ou soutenues par la collectivité (la Rodia, le Bastion, le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, les écoles de musique associatives). Grand Besançon Métropole a conventionné pour les saisons 2023-2024, 2024-2025, et 2025-2026 avec l'association Le Bastion et la RAP La Rodia afin de pérenniser les actions d'accompagnement des pratiques musicales et l'animation du territoire. Conformément aux conventionnements triennaux, il est proposé d'accorder deux subventions annuelles 2025, l'une de 25 000 € à l'association Le Bastion, l'autre de 40 000 € à la RAP La Rodia.

I - Soutien de Grand Besançon Métropole en faveur de l'accompagnement artistique aux Musiques Actuelles et à leur rayonnement territorial

Grand Besançon Métropole soutient les acteurs phares de la filière des Musiques Actuelles du territoire dans leur démarche globale de partenariat afin de :

- permettre à la Rodia et au Bastion d'élargir leur public, de contribuer à la vitalité des pratiques musicales amateurs et professionnelles dans le domaine des musiques actuelles par la continuité et le développement de la formation et l'accompagnement sur le territoire,
- soutenir le rayonnement de la scène bisontine en dehors des frontières de la région,
- croiser les publics, notamment aux écoles de musique associatives, principalement les pôles d'enseignement musical et les écoles structurantes, de bénéficier des actions organisées par la Rodia et le Bastion,
- permettre à la Rodia et au Bastion d'organiser des événements autour des Musiques Actuelles animant le territoire du Grand Besançon et amplifiant son rayonnement artistique,
- favoriser l'ancrage de la Rodia et du Bastion sur le territoire Grand Bisontin.

II - Bilan de la 2^{ème} année des dispositifs à fort enjeu territorial portés par la Rodia et le Bastion

A/ la Rodia : une année d'approfondissement du projet

La nouvelle direction de la Rodia a mis en place de nouvelles orientations de son projet artistique et culturel pour 2023-2026. Pour l'année 2024, elle s'est appliquée à enraciner l'action de la SMAC sur son territoire en développant des moyens d'accompagnement, de création et d'intervention destinés aux populations locales et aux publics du milieu artistique et culturelle :

- La reconfiguration du festival Détonation, suite à une large démarche de concertation publique, afin d'assurer la pérennité du projet et son intégration pleine et entière au sein du projet de la SMAC,
- La consolidation des rendez-vous réguliers de la saison initiés en 2023, notamment les Insolites de la Rodia, les Escales à la Rodia, A la rencontre des artistes...
- La mise en oeuvre de nouveaux temps forts innovants qui rythment désormais la saison : Une Semaine Avec, Un Dimanche En Famille...
- L'approfondissement de l'opération Musiciennes à Besançon, en partenariat avec le Bastion
- La mise en oeuvre d'une dynamique d'export de la scène bisontine, en lien avec d'autres SMAC à l'échelle nationale, à travers le dispositif Besak City Rockers
- L'engagement dans une politique de créations originales, à l'image du projet « Songs of Oblivion » mêlant folk et musique baroque
- L'approfondissement de la démarche transversale autour des droits culturels, avec notamment l'instauration d'un comité d'orientation

La Rodia poursuit le renforcement des actions culturelles et de médiation, en parallèle de nouvelles actions :

- déclinaison des parcours culturels de la ville de Besançon portés par la Rodia dans le Grand Besançon (Saône, Franois,...),
- dans le cadre de sa programmation jeune public, la Rodia a systématisé l'organisation de séances scolaires à destination des écoles maternelles et primaires du Grand Besançon (Boussières, Marchaux, Chaudfontaine, Serre les Sapins, Pouilley les Vignes, Lanterne Vertière, Saint Vit (écoles Roussey et Jouffroy d'Abbans), Laverney, Recologne, Pirey),
- mise en place, dans le second degré, d'un projet autour de la pratique du beatbox et du beatmaking du Lycée Agricole de Dannemarie sur Crête. Parallèlement un deuxième groupe d'élèves a créé une chorale éphémère avec le groupe bisontin Mystical Faya. Collaboration avec le collège Pompidou de Pouilley les Vignes. Deux projets ont pu être mis en place cette année avec deux classes : le premier avec Sorg & Napoleon Maddox (écriture et beatmaking) et le second avec José Shungu autour de l'écriture de textes. Les deux projets ont partagé une restitution publique à la Rodia le 2 avril 2024.
- organisation de conférences et concerts dans le Grand Besançon avec les Rodiathèques (Saint Vit, Pirey, Bouclans...).

La Rodia a poursuivi son lien avec les établissements d'enseignement artistique du territoire :

- partenariats avec les écoles de musique du territoire (école de musique du plateau, AMUSO, CAEM...),
- lien renforcé avec le CRR avec de nombreuses actions communes dont le temps fort « Le Bal sans frontières » avec RadioTutti.

Pour 2025-2026, la Rodia envisage :

- Consolider les temps forts de la saison de la Rodia (Les Insolites, Les Escales, Un dimanche en famille, Une semaine avec, Besak City Rockers, Musiciennes à Besançon...),
- Consolider le festival Détonation dans ses nouvelles orientations,
- Trouver un fil directeur pour l'action culturelle territoriale et la médiation culturelle, renouveler les formats tout en préservant la diversité des personnes touchées et des structures partenaires,
- Offrir une visibilité supplémentaire aux Rodiathèques afin d'en élargir les bénéficiaires
- Opérer un rapprochement progressif avec les acteurs de la vie du quartier des Clairs Soleils pour envisager un partenariat structurant dans les années à venir au service des habitants.

B/ Deuxième année complète du nouveau projet associatif du Bastion

En 2024, année des 40 ans d'histoire associative de la structure, Le Bastion a poursuivi et consolidé le développement de son nouveau projet associatif.

L'année 2024 a été particulièrement riche avec notamment une augmentation de 65 % de ses adhérents spectateurs, 29 évènements, 61 groupes programmés. Le Bastion remplit pleinement son rôle sur le territoire bisontin et Grand bisontin.

Le dispositif d'accompagnement Panopli porté par le Bastion et la Rodia à destination des groupes et des artistes du territoire souhaitant solliciter des conseils a démontré son intérêt (12 projets suivis,

près de 60 rendez-vous conseils en 2024). L'objectif de cette plateforme est de poursuivre une véritable politique d'accompagnement mutualisée entre le Bastion et la Rodia, à destination des artistes amateurs et professionnels. Les deux équipements étant complémentaires, les registres d'actions sont pluriels au bénéfice des jeunes artistes.

Parallèlement à ce dispositif, le Bastion a accueilli 43 groupes pour 110 jours de résidences en 2024. Le projet dédié à la création féminine intitulée « Musiciennes à Besançon » est une opération commune aux deux structures. Pour la 3^{ème} édition en avril 2024, les partenariats se sont étoffés (La Rodia, Mazette, CRR, Les bains douches, Le PDZ, La Case à choc à Neuchatel, label Hummus Record). Le dispositif est reconnu pour son originalité et installé dans le paysage. Sont programmés des concerts à la Rodia et dans divers lieux de la ville, l'accompagnement de plusieurs groupes féminins au Bastion et à la Rodia, des temps de rencontres et d'échanges (projections, conférences...), des espaces de réflexion pour les professionnels du secteur en lien avec la Féma... Le nombre de candidatures était de 225 dossiers issus de toute la France.

Les liens entre la Rodia et le Bastion avec les établissements d'enseignement artistique du territoire se poursuivent : les semaines banalisées « break » et le partenariat autour du département musiques actuelles du CRR. Les 2 structures souhaitent pouvoir développer d'autres projets avec les écoles de musique soutenues par le Grand Besançon.

Pour les années à venir, le Bastion souhaite :

- poursuivre l'effort de mise en valeur de l'activité quotidienne du Bastion : la répétition ;
- maintenir la dynamique des projets d'EAC (PEAC, Ateliers des Kids, Été culturel, projets en partenariats avec des acteurs socio-éducatifs et l'enseignement spécialisé (écoles de musiques et CRR) Association le Bastion ;
- poursuivre la mise en valeur de la création locale et régionale par la diffusion et l'accompagnement dans une logique de renforcement de la filière BFC ;
- renforcer le partenariat avec le CRR avec un objectif d'inscription du Bastion (équipements et compétences) dans le cursus des grands élèves du département MA dès septembre 2025 ;
- initier une coopération transfrontalière avec des acteurs de l'arc jurassien dans le cadre de la quatrième édition de l'opération Musiciennes à Besançon #MAB ;
- Le Bastion dans l'espace public : Le Biergarten ; la Fête de la musique et les Apéros Mix.

C/ Des acteurs musiques actuelles contributeurs de l'animation du territoire

L'animation du territoire est marquée par la présence d'événements à fort rayonnement territorial (Détonation, Biergarten, Musiciennes à Besançon). Ces deux structures contribuent également à la programmation des Mardis des rives.

Un conventionnement 2023 à 2025 portant sur les principes généraux liés à l'accompagnement artistique aux musiques actuelles et à leur rayonnement territorial, entre Grand Besançon Métropole et chacune des deux structures a été signé en 2023.

C'est dans ce cadre qu'il est donc proposé de poursuivre pour la 3^{ème} année, le soutien de Grand Besançon Métropole pour un montant annuel de 40 000 € à la RAP La Rodia et pour un montant annuel de 25 000 € à l'association Le Bastion.

Pour rappel, Grand Besançon Métropole a attribué, dans le cadre du dispositif de soutien à l'accompagnement et à la formation dans le domaine des musiques actuelles, aux deux structures, les subventions suivantes :

	Subventions attribuées par GBM en		
	2022	2023	2024
RAP La Rodia	23 000 €	40 000 €	40 000 €
Association Le Bastion	25 000 €	25 000 €	25 000 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté attribue deux subventions 2025 dans le cadre de conventions triennales 2023-2025 :

- 40 000 € à la RAP La Rodia,
- 25 000 € à l'association le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

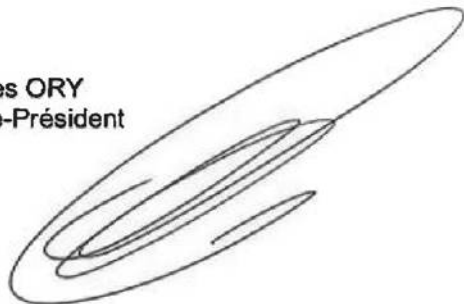
**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Gilles ORY
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

